

N°1302

du 21
JANVIER
2020



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

PUDC

P6

Fruit de l'accompagnement de l'ANADEB
Blitta doté d'un marché moderne, lancé par Faure

VU DU MAROC

P4

La guerre des ports aura bien lieu en Afrique de l'ouest
Le port de Lomé ne compte pas céder d'un pouce

FINANCE INCLUSIVE

P3

N'Godédé, le nouveau produit du FNFI

FAITS DIVERS

P7

Incendie à la maison des jeunes de Lomé
"Les activités se poursuivent normalement"
rassure la ministre de la jeunesse

P.3 Deux recalés de la course présidentielle par la Cour Constitutionnelle,

INNOCENT KAGBARA PREND ACTE, AUBIN THON ACCUSE

En réalité,
des entorses
à l'article 151
du code
électoral



Aboudou Assouma,
Président de la Cour Constitutionnelle

P.4 Présidentielle " vingt - vingt "

La qualité du fichier électoral a évolué

P.3 100%, 90%, 50% et 35% d'avantages accordés sur des véhicules en 2020

Les contours pratiques des abattements sont fixés

AZIMUTS INFOS

Une batterie liquide qui pourrait refroidir votre processeur tout en l'alimentant

Une équipe de chercheurs d'IBM Research et de l'École polytechnique fédérale de Zurich a mis au point une batterie à flux redox miniaturisée qui a le double avantage de pouvoir alimenter un processeur tout en le refroidissant. Une avancée qui pourrait ouvrir la voie à des puces électroniques encore plus performantes, et aussi servir pour des systèmes laser ou des cellules photovoltaïques à stockage intégré.

En informatique, la gestion de la chaleur a une incidence directe sur les performances des processeurs. Une situation on ne peut mieux illustrée par les centres de données (datacenter) où des centaines de serveurs dégagent des quantités importantes de chaleur et nécessitent des dispositifs de refroidissement complexes et onéreux.

Mais il se pourrait qu'un jour ce problème ne soit plus d'actualité. En effet, des chercheurs de l'École polytechnique fédérale de Zurich et d'IBM Research ont mis au point une microbatterie à flux redox qui peut à la fois produire de l'électricité pour alimenter un processeur tout en le refroidissant grâce à ses électrolytes liquides.

Dans leur article scientifique publié par la revue Royal Society of Chemistry, les chercheurs expliquent que leur microbatterie mesure à peine 1,5 millimètre d'épaisseur. Dans les batteries à flux redox, l'électricité est produite par une réaction électrochimique. Deux électrolytes liquides sont chargés avec des ions métalliques qui traversent deux électrodes prises dans un feutre poreux. Ces dernières sont isolées l'une de l'autre par une membrane qui laisse circuler les protons, de sorte qu'elles vont capter le courant et produire l'énergie. L'alimentation des électrolytes est assurée par deux circuits fermés externes qui pompent le liquide dans la batterie.

La microbatterie produit 1,4 watt par centimètre carré

L'une des innovations de l'équipe IBM/ETH Zurich est d'avoir créé par impression 3D un système de micro canal en forme de coing qui optimise la circulation de l'électrolyte liquide à travers l'électrode poreuse. Le prototype de microbatterie développé par les chercheurs délivre 1,4 watt par centimètre carré. En retranchant l'énergie nécessaire aux circuits de pompage des électrolytes, la densité reste d'un watt par centimètre carré.

Grâce à la finesse du dispositif, les chercheurs envisagent de pouvoir monter des processeurs en chaîne les uns sur les autres en intercalant entre eux des microbatteries pour les alimenter et les refroidir. Pour autant, l'électricité ainsi produite est encore insuffisante pour pouvoir alimenter le processeur d'un ordinateur.

Mais les scientifiques comptent sur cette preuve de concept pour inciter des partenaires industriels à les aider à optimiser cette microbatterie. Selon eux, cette innovation pourrait servir d'autres applications au-delà de l'informatique. Par exemple pour des systèmes laser qui nécessitent une alimentation et un refroidissement ou bien pour des cellules photovoltaïques qui pourraient stocker directement l'énergie produite en vue d'une utilisation ultérieure tout en étant maintenue à une température optimale à leur fonctionnement.

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D. AGBODAN
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
Guillaume BOGLA



Bi-hebdomadaire togolais
d'informations et d'analyses

Récupéré N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafa

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression
Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

Spectacle

Amadou et Mariam en concert live sur la scène de l'IFT ce 25 janvier

On ne sait pas si leur rencontre a eu lieu un dimanche, mais c'était bien à Bamako. Nés Amadou Bagayoko et Mariam Doumbia, Amadou et Mariam cheminent ensemble dans la vie comme sur scène depuis leur rencontre en 1975 à l'Institut des jeunes aveugles de Bamako, où ils jouent dans l'orchestre "Eclipse Orchestra" de l'institut, dirigé par Idrissa Soumaoro,

Le célèbre duo malien foule pour la première fois la grande scène de l'Institut français du Togo pour une nuit inoubliable de célébration des musiques mandingues et du monde. Amadou & Mariam, c'est plus de quarante ans de carrière, treize albums et deux Victoires de la musique. Un grand moment de musique

à ne pas manquer ! Le couple a en tout six albums à son actif.

La culture malienne, symbolisée par les chansons d'Amadou et Mariam, se retrouve également dans les paroles de leurs chansons. Certains termes spécifiques au Mali et aux pays voisins sont utilisés pour désigner des objets traditionnels comme les bogolans (tissu). Ils initient le public étranger à la culture, à la vie quotidienne et aux traditions.

La chanson "La fête au village" tirée de l'album Welcome to Mali représente un quotidien partiel des habitants. Les paroles rendent compte d'une illustration rurale d'un village au Mali que l'on découvre aussi dans les clips. Ce pays en développement a pour principal sec-



teur d'activité l'agriculture. On peut également remarquer que l'esthétique, chez les femmes, est importante dans les événements en communauté.

25 JANV. / 20H00 | SCÈNE DE L'IFT | ENTRÉE : 2.000 FCFA 3.000 FCFA | PRÉVENTE 1.500 FCFA

Patrimoine

Restitution de 27 objets au Bénin

Le musée de la Récade de Lobozonekpa, près de Cotonou, au Bénin, a accueilli depuis le 17 janvier dernier vingt-sept nouvelles récades, sabres et objets de culte fon, offerts par un collectif d'antiquaires parisiens, selon un communiqué. Cet espace de Lobozonekpa a été créé en 2005, sur une initiative du galeriste parisien Robert Vallois et du Collectif des antiquaires de Saint-Germain-des-Prés.

Au sein de cet espace d'accès gratuit, avait été érigé le "Petit Musée de la Récade", inauguré en 2015. A son ouverture, sa collection était constituée de trente-sept récades (sceptres en forme de hache ou de crosse) anciennes, six objets royaux



et de culte fon, tous offerts par le Collectif et des collectionneurs privés.

Depuis son inauguration, les initiatives de retour d'objets traditionnels sur leur terre d'origine se sont poursuivies. Ces nouvelles

récades, sabres et objets, provenant de deux anciennes collections européennes, acquises par le Collectif lors qu'une vente aux enchères à Nantes, viendront enrichir la collection.

Ce geste matérialise le retour

d'œuvres du patrimoine béninois issues de collections occidentales privées. Il s'inscrit dans un plus vaste débat sur les restitutions d'œuvres d'arts premiers à l'Afrique. La restitution par la France au Bénin de vingt-six statuettes du royaume d'Abomey, annoncée en 2018, et qui se trouvent au Musée du quai Branly-Jacques Chirac, est actée et se fera courant 2020 ou début 2021.

Le Bénin et la France ont signé un programme commun de travail sur "la circulation d'œuvres d'art, notamment sous forme de prêts et d'expositions". Le Bénin fait figure pour Paris de pionnier en Afrique par sa politique muséale dynamique.

Institutions

Didier Decoin succède à Bernard Pivot à la tête de l'académie Goncourt

Didier Decoin prend la succession de Bernard Pivot à la présidence de l'Académie Goncourt, selon l'Académie dont le jury s'est réuni aujourd'hui à huis clos. Le romancier, 74 ans, membre du jury depuis 1995, ancien lauréat du prix en 1977 pour John L'Enfer, était jusqu'à présent secrétaire général. C'était à lui que revenait chaque automne, sur le perron de chez Drouant, la mis-

sion de donner le nom du nouveau lauréat du prestigieux prix littéraire.

Fils du cinéaste Henri Decoin, Didier Decoin a été journaliste à France Soir, a collaboré avec le Figaro, les Nouvelles littéraires, Europe 1 et participé à la création du magazine VSD. Passionné de navigation, longtemps chroniqueur à la revue Neptune Moteur, il est président de l'asso-



ciation Les écrivains de Marine. Il a 20 ans lorsqu'il publie son

premier livre, Le Procès à l'amour, qui sera suivi d'une vingtaine d'autres. Scénariste pour le cinéma et surtout pour la télévision, il est président du Festival international des programmes audiovisuels (FIPA) depuis 2012. Il a aussi été président de la Société des gens de lettres (SGDL) à deux reprises et a cofondé la SCAM (Société civile des auteurs multimédia).

Etranger

En Iran, des artistes se sont faits les porte-voix des manifestations

Selon l'AFP, des artistes, athlètes et personnalités médiatiques iraniens se sont faits les porte-voix de récents rassemblements antipouvoir en réaction à la destruction "par erreur" d'un avion de ligne ukrainien par un tir de missile iranien ayant coûté la vie aux 176 personnes à bord.

Les manifestations ont éclaté le 11 janvier après que Téhéran eut reconnu avoir abattu "par erreur" un Boeing ukrainien peu après son décollage d'un aéroport de Téhéran trois jours plus tôt, dans un contexte de tensions extrêmes entre la République islamique et les Etats-Unis.

Plusieurs célébrités du monde des arts, des sports ou des médias sont également sorties du bois, reprenant la frustration exprimée par la rue.

Des stars du cinéma ont ainsi annoncé leur boycott du festival de Fajr, qui a lieu en février à l'occasion de l'anniversaire de la Révolution islamique de 1979. Dans cette atmosphère de défiance, un extrait du film "Maghza-yé koutchak zangzadeh" ("Cerveaux étriqués et rouillés") publié le 13 janvier sur Instagram

par l'acteur principal, Navid Mohammadzadeh, a été visionné par plus de 3,2 millions de personnes en quelques jours.

L'extrait semble avoir touché une corde sensible chez de nombreux Iraniens, hantés par un choix cornélien: rester et réclamer des changements malgré les risques, ou contribuer à la fuite des cerveaux en quittant le pays?

L'acteur Shahab Hosseini, réputé pour sa collaboration avec le réalisateur vedette Asghar Farhadi, a déclenché la polémique en critiquant le boycott du festival de Fajr sur son compte Instagram. Son message publié le 16 janvier a provoqué plus de 30.000 réactions, certaines de soutien mais aussi beaucoup d'attaques au vitriol.

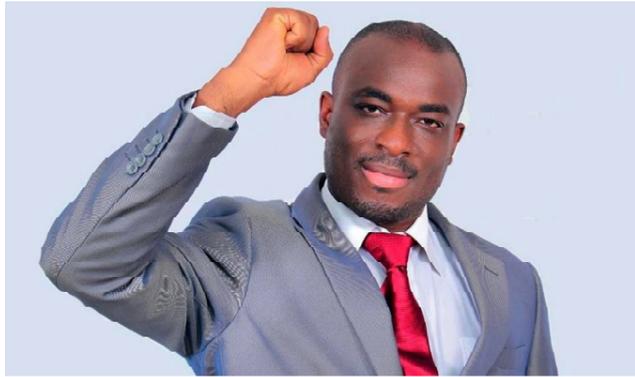
Il a réagi le lendemain, précisant que le boycott provoquait des "divisions", et ce "à un moment où, plus que jamais, les gens ont besoin de solidarité et de réconfort". "Cette action, même parmi les artistes, les fans et le public, crée un fossé profond et peut-être irréparable qui n'est dans l'intérêt de personne".

Deux recalés de la course présidentielle par la Cour Constitutionnelle, INNOCENT KAGBARA PREND ACTE, AUBIN THON ACCUSE

En réalité, des entorses à l'article 151 du code électoral

Eric J.

Ils seront désormais 7 candidats à concourir pour la présidentielle du 22 février prochain. Des 10 dossiers envoyés par le Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), la Cour Constitutionnelle en a invalidé deux, un des candidats ayant demandé de se retirer de la course et donc, son dossier n'ayant pas été examiné. Aux lendemains de cette décision, les deux recalés ont réagi. Si Innocent Kagbara, candidat du PDP dit prendre acte de la décision en exprimant sa tristesse, Dr Aubin KoDJovi Acohin Thon s'en est pris à la haute Cour Constitutionnelle de s'être mépris sur son dossier invoquant une erreur d'analyse de dossier. Dans un communiqué rendu public, il indiquait concernant les signatures requises, avoir déposé à la CENI un total de 5222 signatures recueillies



Ulé ijayébissè Milioussiba Innocent KAGBARA

récapitulé du versement du cautionnement prévu à l'article 155 ci-après; un acte de domiciliation délivré par l'autorité compétente; une attestation par laquelle un parti politique légalement constitué ou ne coalition de partis politiques légalement constitués déclare que ledit parti ou ladite coalition a investi l'intéressé en qualité de candidat à l'élection présidentielle, **ou une liste d'électeurs appuyant la candidature**

candidature signée comporte une signature non identifiable au lieu et place de: la signature du candidat; l'attestation sur l'honneur est signée par le secrétaire général du parti de celui-ci au lieu et place du candidat; l'acte de domiciliation du candidat est délivré par la police au lieu de la mairie, toutes choses contraires aux dispositions du code électoral. La Cour Constitutionnelle en a conclu qu'il s'agit de **graves irrégularités qui sont de nature à entraîner l'invalidation du dossier de candidature au regard de l'article 151 du code électoral.**

« Qu'en conséquence, il convient d'invalider la candidature de Monsieur KAGBARA Ulé ijayébissè Milioussiba Innocent du Parti Démocratique Panafricain (PDP) pour l'élection présidentielle dont le premier tour est fixé au 22 février 2020 » a décidé la Cour Constitutionnelle.

Pour le Dr Aubin Thon, de l'analyse de la liste des électeurs appuyant sa candidature en tant que candidat indépendant « La Nouvelle Vision », il apparaît que **ces électeurs (trois mille cent quatre-vingt-six (3186) présumés électeurs) proviennent de vingt-six (26) préfectures ; que le candidat n'a pu réunir un nombre d'électeurs supérieur ou égal à deux cent (200) que dans six (06) préfectures; que la plupart des électeurs appuyant la candidature de Monsieur THON Acohin Kodjovi Atna, indépendant «La Nouvelle Vision» ne se retrouvent pas sur le fichier électoral de la CENI**, toutes choses contraires aux dispositions de l'article 151 du code électoral. D'où la décision de la Cour constitutionnelle : « Qu'en conséquence, il convient d'invalider la candidature de Monsieur THON Acohin Kodjovi Atna, indépendant « La Nouvelle Vision ».

Comme on peut le constater, les juges de la Cour Constitutionnelle n'ont fait qu'appliquer les textes en vigueur en la matière. L'expérience de ces jeunes togolais à ce stade de la compétition a certainement joué. Ils prendront de la graine et mieux se préparer la prochaine fois... en 2025, certainement.

indépendante et comportant les noms, prénoms et lieu de naissance, l'indicatif de la liste électorale d'inscription et la signature des intéressés. Cette liste doit comprendre des électeurs représentant au moins deux mille (2000) inscrits, domiciliés dans dix préfectures à raison de deux cents (200) au moins par préfecture; une attestation sur l'honneur que le candidat remplit les d'éligibilité requises; un certificat médical constatant l'aptitude physique et mentale du candidat, établi conformément aux dispositions de l'article 62 de la Constitution.»

Avant de rendre sa décision définitive, la Cour Constitutionnelle a indiqué qu'il ressort du rapport du ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales et de l'examen des pièces des dossiers en date du 14 janvier 2020 que les dossiers de candidature de messieurs KAGBARA Ulé ijayébissè Milioussiba Innocent et THON Acohin Kodjovi Atna présentent des irrégularités.

Concernant Innocent Kagbara, du parti Démocratique Panafricain (PDP), les irrégularités suivantes ont été constatées: **La déclaration de**



Aubin Acohin Kodjovi THON

dans 18 préfectures dont 13 dépassaient les 200 requises au minimum dans 10 préfectures, se situant entre 220 et 995 signatures.

Dans les faits, qu'en est-il ?

Pour l'examen des dossiers, la Cour Constitutionnelle s'est basée, comme toujours, sur les textes légaux en la matière. Il s'agit : de la Constitution de 1992 en son article 62 qui énonce que « nul ne peut être candidat aux fonctions de Président de la République s'il n'est exclusivement de nationalité togolaise de naissance; n'est âgé de trente-cinq (35) ans révolus à la date du dépôt de la candidature ; ne jouit de tous ses droits civils et politiques; ne présente un état général de bien-être physique et mental dûment constaté par trois (03) médecins assermentés, désignés par la Cour constitutionnelle; ne réside sur le territoire national depuis douze (12) mois au moins, du code électoral en son article 151 qui précise que « La déclaration de candidature signée doit être accompagnée des pièces suivantes: un extrait d'acte de naissance ou le jugement supplétif en tenant lieu; une copie légalisée du certificat de nationalité togolaise; un bulletin n° 3 du casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois; le

100%, 90%, 50% et 35% d'avantages accordés sur des véhicules en 2020

Les contours pratiques des abattements sont fixés

Late Pater

Dans ses articles 6 et 7, la loi n° 2019-022 du 24 décembre 2019 portant loi de finances, gestion 2020, prescrit des abattements sur la valeur en douane de véhicules de transport de marchandises : 100% pour les véhicules électrique ou hybride à l'état neuf, 90% pour les véhicules neufs, 50% pour les véhicules d'un à deux ans d'âge, 35% pour les véhicules de trois à cinq ans d'âge ; exonération du prélèvement national de solidarité (PNS) ; exonération de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) perçue au cordon douanier ; dispense du prélèvement au titre des acomptes IS-IRPP (impôt sur les sociétés - impôt sur le revenu des personnes physiques). Les véhicules de transport de marchandises désignent les tracteurs routiers pour semi-remorques ou remorques des positions tarifaires 8701.20.10.00 et 8701.20.20.00 du TEC CEDEAO ; les véhicules automobiles pour transport de marchandises de la position 87.04 du TEC CEDEAO ; les remorques et semi-remorques pour tous véhicules de la position 87.16 du TEC CEDEAO. Alors que les véhicules de transport de personnes désignent les véhicules automobiles pour le transport de dix (10) personnes ou plus chauffeur inclus de la position 87.02 du TEC CEDEAO ; les voitures de tourisme et autres véhicules automobiles principalement conçus pour le transport de personnes de la position 87.03 du TEC CEDEAO. Il est clair que les véhicules doivent avoir au plus cinq ans d'âge. La mesure est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Et l'article 8 a prévu que les modalités pratiques d'octroi de ces

avantages fiscaux doivent être fixées par arrêté du ministre chargé des finances. C'est chose faite le 16 janvier 2020. Selon l'arrêté du ministre Sani Yaya, ces avantages fiscaux et douaniers «ne sont pas cumulables avec ceux précédemment appliqués aux véhicules usagés ou ceux appliqués aux véhicules importés dans le cadre des régimes spéciaux». Il ajoute : «par véhicules neufs, on entend les véhicules dont les caractéristiques sont les suivantes : véhicules n'ayant jamais été immatriculés ou véhicules millésimés de l'année en cours et ayant moins de 2.000 kilomètres au compteur». De même, ses abattements prévus sur la valeur en douane des véhicules «ne dispensent pas du paiement de la taxe pour la protection des infrastructures (TPI), de la taxe sur les véhicules à moteur (TVM), des prélèvements communautaires (PC, PCS, PUA), des autres droits d'accises et de la redevance informatique».

Par exemple, le taux du prélèvement communautaire de solidarité (PCS) a été réduit de 1% à 0,8% à partir du 1^{er} juillet 2017, avec l'objectif de 0,5% à partir du 1^{er} janvier 2019. A cinq mois de l'échéance, les chefs d'Etat et de gouvernement avaient décidé du maintien du PCS à 0,8% à compter du 1^{er} janvier 2019, en attendant que le Conseil des ministres approfondisse la question. Le PCS est appliqué aux importations de l'ensemble des pays membres de l'UEMOA sur les produits en provenance des pays tiers. Sur tous les produits qui viennent des Etats non membres de l'Union, les douanes appliquent le PCS et ce montant est reversé au niveau de la Commission de l'UEMOA ; une

grande partie revient sous diverses formes aux Etats membres notamment sous forme de compensation de la moins-value des financements d'investissements. Fixé à 0,2% de la valeur en douane, le prélèvement de l'Union africaine (PUA) est constitué par la valeur en douane des marchandises importées, originaires de pays tiers à l'UEMOA et mises à la consommation au Togo.

Enfin, «la base taxable pour les prélèvements communautaires et les autres droits d'accises pour tous les véhicules est la valeur en douane avant abattement», conclut l'arrêté ministériel.

Le gouvernement précise que «lesdits véhicules doivent être acquis dans le cadre du programme de renouvellement du parc automobile de transport public de marchandises et de transport en commun de personnes». A l'image des autres pays africains, le Togo est marqué par une importation incontrôlée de véhicules d'occasion, hors normes. Sur le plan environnemental, ces véhicules d'occasion engendrent des nuisances considérables et émettent des substances polluantes, exposant ainsi les populations à des risques de maladies respiratoires aiguës. Leur utilisation porte aussi préjudice à la sécurité routière (enjeu majeur de santé publique et de protection des personnes). En janvier 2018, un décret a été pris pour assainir le parc automobile togolais et «limiter à l'avenir l'âge des véhicules d'occasion importés au Togo». En 2018, les chiffres officiels estimaient à environ 60% de véhicules d'occasion âgés de plus de 20 ans et importés sur le territoire national.

Finance inclusive

N'Godédé, le nouveau produit du FNFI

Après APSEF pour les pauvres, AGRISEF pour les agriculteurs, AJSEF pour les jeunes, Accompagnement à la Formalisation pour les bénéficiaires AJSEF en fin de cycle et les autres jeunes promoteurs régulièrement installés et exerçant une activité génératrice de revenus, et Refinancement pour les prestataires de services financiers, le Fonds national de la finance inclusive (FNFI) vient de lancer un nouveau produit, le 16 janvier 2020 à Blitta. En présence du président Faure Essozima Gnassingbé.

N'Godédé, signifiant «progrès» en langue éwé, est le nouveau produit destiné aux bénéficiaires du FNFI en fin de cycle. Spécifiquement, pour les jeunes apprentis en formation ou en fin de formation. Il s'agit d'un kit de financement, formation et entrepreneuriat, précise la



Faure Gnassingbé à Blitta le 16 janvier

Présidence togolaise. Le nouveau produit ambitionne de toucher un peu plus les couches défavorisées.

A Blitta, M. Gnassingbé s'est félicité des résultats engrangés depuis la mise en œuvre du Fonds. En cinq ans (2014-2019), le FNFI a accordé des microcrédits pour un montant de

87 milliards de francs Cfa au bénéfice d'environ un million de Togolais, à travers ses différentes offres. En termes de remboursement, les chiffres officiels indiquent un taux moyen satisfaisant de 95% dans les délais.

Au Togo, le niveau de l'inclusion sociale et financière est passé de 50% en 2014 à 74% en 2019.

Vu du Maroc / La guerre des ports aura bien lieu en Afrique de l'ouest

Le port de Lomé ne compte pas céder d'un pouce

Late Pater

Faire tomber de son piédestal le **port de Lomé** (Togo) ne sera certes pas aisé. Mais entre les différents pays d'Afrique de l'ouest, la guerre des ports est désormais déclarée, et chacun s'y emploie activement. A coup d'investissements colossaux, chaque pays essaie désormais de s'offrir un port en eaux profondes, ainsi que de meilleurs services portuaires, dans le but d'améliorer sa compétitivité et de se positionner de façon avantageuse face aux grands enjeux du continent, dont l'entrée en vigueur, en cette année 2020, de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zleca). A ce titre, on peut noter que, si les ports nigériens visent surtout à répondre aux besoins du pays, ceux des autres pays d'Afrique de l'ouest ont plutôt des ambitions régionales, notamment l'approvisionnement de l'hinterland. C'est donc, en conséquence à une véritable course à la taille et à l'amélioration de la qualité des services offerts, à coup d'investissements colossaux, que se livrent ces pays. Une situation qui va inéluctablement intensifier la concurrence entre ces différents pays, le tout, dans le but de contrôler l'approvisionnement de l'hinterland et de figurer parmi les plus compétitifs de la région.

Ainsi, si le port autonome de Lomé est aujourd'hui cité comme étant un exemple dans la qualité des services qu'il offre, et a même détrôné celui de Lagos, en devenant le premier port à conteneur de l'Afrique de l'ouest, les importants investissements, actuellement en cours, dans d'autres pays limitrophes, devraient considérablement, dans les années à venir, réduire le gap existant entre les différentes infrastructures portuaires de la région. A terme, la concurrence portuaire entre les pays de la région sera intensifiée, ceux-ci comptant bien s'intégrer davantage dans le commerce mondial, en éliminant cet obstacle du déficit de leurs infrastructures portuaires. Le port autonome de Lomé (PAL) a connu une profonde mutation au cours de la décennie écoulée, faisant de cette plateforme, et de loin, la plus moderne de l'Afrique de l'ouest et centrale, et l'une des meilleures du continent. La rapidité des opérations, l'excellente connectivité du port avec les pays limitrophes, des équipements de pointe, la possibilité d'accueillir des navires de troisième génération grâce à son tirant d'eau de 16,60 mètres et l'ouverture du port 24h/24, figurent parmi les grands atouts de la plateforme portuaire togolaise, classée parmi les plus modernes du monde. Cela a été rendu possible grâce à des investissements estimés à plus de 1 milliard de dollars, qui ont contribué à la dynamique et à l'attractivité de ce port, devenu le meilleur port de transbordement de la sous-région. Le trafic du port de Lomé n'a d'ailleurs cessé de croître, pour atteindre 19 million de tonnes en 2017, et 22 millions de tonnes en 2018. Les porte-conteneurs préfèrent donc, en conséquence, décharger leurs conteneurs dans ce port,

devenu aujourd'hui le premier port à conteneurs d'Afrique de l'ouest, avec un trafic de près de 1,2 million d'équivalents vingt pieds (EVP).

Le port de Lomé ne compte d'ailleurs pas s'arrêter là. Dans le cadre du Plan national de développement (PND 2018-2022), le Togo prévoit une transformation en profondeur du port de sa capitale. Un accent particulier sera mis sur la qualité de ses services dans l'optique d'en faire l'infrastructure portuaire la plus efficace de la sous-région grâce à l'optimisation des opérations portuaires qui y sont effectuées. Les opérateurs du port comptent donc investir de nouveau, et massivement, pour développer cette plateforme et conserver sa position de leader des ports de transbordement en Afrique de l'ouest. C'est le cas du groupe français Bolloré, qui vient d'investir, pour construire un troisième quai, doté d'un bassin de 15 mètres de profondeur et long de 450 mètres. De même, Lomé Container Terminal investit de son côté 324 millions d'euros pour un terminal de transbordement. L'objectif fondamental sera, à terme, de faire passer le temps moyen de passage au port à 24 heures à l'horizon 2022, et d'accroître le volume des conteneurs traités à 3,05 millions de conteneurs EVP.

Doté des infrastructures lui permettant d'accueillir de grands navires et une bonne connectivité permettant de dispatcher plus facilement conteneurs et marchandises vers les pays voisins, le port autonome de Lomé compte également se doter d'une plateforme multiservice pour accélérer le traitement des marchandises, accroître son trafic et donc garder son avance sur le reste des ports de la région, mais aussi pour maintenir son enviable position de leader régional, en ce qui concerne les transbordements, et, surtout, d'en faire la première source d'approvisionnement de l'hinterland. En clair, le PAL ne compte pas céder d'un pouce son actuelle suprématie, face aux nouvelles ambitions qu'affichent les autres pays côtiers d'Afrique de l'ouest.

Sénégal. Un port à 2 milliards de



dollars, pour dépasser l'engorgement du **Port de Dakar**. Le port autonome de Dakar bénéficie d'une position géographique exceptionnelle, du fait qu'il se situe sur la pointe la plus avancée de la côte ouest-africaine, ce qui en fait un véritable carrefour des routes maritimes entre l'Afrique, l'Europe et l'Amérique. En outre, le Port de Dakar constitue la porte d'entrée d'une importante partie des marchandises à destination du Mali, pays quant à lui enclavé. Autant d'atouts géographiques qui font que celui-ci peut jouer un rôle important au niveau des échanges commerciaux de la région. Seulement voilà : le port autonome de Dakar (PAD), construit en 1867, est actuellement à la traîne, loin d'autres de la région, particulièrement ceux de Lomé (Togo), Tema (Ghana), Abidjan (Côte d'Ivoire) et Lagos (Nigeria).

Pour faire face à la concurrence, le PAD a lancé les travaux d'extension du Mole 3 de son infrastructure, afin de pouvoir accueillir de grands navires d'une capacité de 35.000 tonnes, pouvant atteindre une longueur de 190 mètres. Ces travaux vont permettre à ce port, à terme, d'accroître le volume de son trafic de conteneurs, à 1,2 million de conteneurs EVP à l'horizon 2022, contre 800 000 enregistrés en 2018.

Il faut toutefois souligner que le PAD, en termes de tonnages traités, est aujourd'hui l'un des plus importants ports de la sous-région. En 2018, son trafic s'était établi à 19,22 millions de tonnes, dont 3 millions à destination du Mali. Le port de Dakar a également traité 700 000 conteneurs EVP. Toutefois, ce port, situé en plein cœur de Dakar, souffre d'une importante congestion, qui en-

trave son développement. Les va-et-vient des 2.000 camions qui le fréquentent quotidiennement sont la source d'importants embouteillages dans la capitale sénégalaise, et causent d'énormes désagréments. Face à cette situation difficilement tenable pour sa compétitivité, les autorités sénégalaises ont annoncé la construction d'une nouvelle plateforme portuaire, le Port de Ndayane, dans la région de Thiès, que DP World souhaite réaliser. D'un investissement estimé à 2 milliards de dollars, ce nouveau port, qui sera réalisé sur une aire de 1.800 hectares, et sera adossé à une zone économique spéciale, sera doté d'un tirant d'eau de 20 mètres, ce qui permettra d'accueillir de grands bateaux, à l'instar des ports en eaux profondes de la région, dont particulièrement celui de Lomé. Avec ces investissements, et la remise sur les rails du chemin de fer Dakar-Bamako, annoncé dernièrement par le président sénégalais Macky Sall, baptisé Dakar-Bamako ferroviaire (DBF), le Sénégal pourrait espérer conserver son rôle dans l'approvisionnement du Mali, pour lequel il assure actuellement 65% du trafic maritime: ce pays représente en effet 18% du trafic de la plateforme portuaire sénégalaise. Le Sénégal, avec la remise en marche de la ligne ferroviaire entre Bamako et Dakar, souhaite porter ses parts à plus de 80% du trafic malien.

Toutefois, en Côte d'Ivoire, le **port d'Abidjan**, en retrait depuis plusieurs années, ne compte vraiment pas se laisser distancer. Abidjan compte bien grignoter des parts de marché au Port de Dakar, sur le marché malien, grâce à ses infrastructures modernes, et à son réseau routier. C'est

dire que la bataille pour le contrôle du trafic à destination du Mali sera très rude entre ces deux ports ouest-africains. Après avoir enregistré un record dans son trafic, avec environ 26 millions de tonnes enregistrés en 2019, le port autonome d'Abidjan (PAA) compte asseoir sa position dans les années à venir, grâce à d'importants investissements. Pour y arriver, ses responsables se sont engagés, ces dernières années, dans l'extension et la modernisation de ses infrastructures. L'élargissement du canal de Vridi, la construction d'un nouveau terminal, RoRo, la construction d'un second terminal à conteneur, la construction d'un terminal céréalier dont la cérémonie de pose de la première pierre est prévue au cours de ce mois de janvier 2020, ainsi que la modernisation de son terminal minéralier figurent parmi les importants projets lancés au cours de la décennie écoulée, et dont certains ont été livrés l'année dernière. Ces projets, actuellement en cours de finalisation, vont drastiquement changer la physionomie du port d'Abidjan. Celui-ci pourra ainsi accueillir à partir de cette année, avec l'inauguration de son nouveau terminal doté d'un tirant d'eau de 16 mètres, de grands porte-conteneurs, qui préféreraient jusqu'à présent accoster dans le port de Lomé.

Le 9 janvier 2020, le directeur général du PAA, Hien Sié, a souligné que l'infrastructure qu'il dirige entendait bien poursuivre sa dynamique de développement en cette année 2020, avec la mise en œuvre de divers projets, dans le but de consolider sa place de leader sous-régional. «L'effort de modernisation du port d'Abidjan pour le rendre plus attractif et donc plus compétitif se poursuit», a-t-il expliqué. Avec ces investissements, et la viabilisation de 40 hectares de terrains, désormais remblayés, pour la création d'une nouvelle zone industrielle, ainsi que l'extension du réseau routier, le port d'Abidjan souhaite devenir un hub régional, et une porte d'entrée des marchandises vers les pays de l'hinterland (dont, tout particulièrement, le Burkina Faso et le Mali). D'ailleurs,

en 2019, la croissance du trafic du port d'Abidjan a été très forte pour les marchandises en transit. Le port a ainsi enregistré un trafic en hausse de 26% en ce qui concerne les transits, un taux de croissance de 8% sur les transbordements, et une croissance de 7% au niveau du trafic global des marchandises, pour un total de 25,83 millions de tonnes traitées.

Le Ghana ne cache pas ses ambitions et entend bien devenir, à terme, un méga-hub maritime en Afrique de l'ouest -et donc déclasser le port de Lomé de son actuel leadership régional. Pour y arriver, le gouvernement ghanéen ne lésine pas sur les investissements. A ce titre, dès 2015, les autorités ghanéennes et leurs partenaires -APM Terminals et Bolloré Africa Logistics- ont annoncé un investissement de l'ordre de 1,5 milliard de dollars, visant l'extension et la modernisation du **port de Tema**, situé sur la côte Atlantique, à 25 kilomètres à l'est de la capitale, Accra. Cet investissement vise à tripler la capacité annuelle actuelle du port à conteneurs de Tema, en la portant à 3,5 millions de conteneurs EVP (l'équivalent de vingt pieds), et d'en faire le port le plus performant de la sous-région Afrique de l'ouest. De ce programme, une somme d'un milliard de dollars a déjà été investie, et certains projets du programme sont d'ores et déjà finalisés. C'est le cas du nouveau terminal à conteneurs, disposant d'un quai de 1,4 km de long, et doté d'un chenal d'accès portuaire de 19 mètres de profondeur, contre un tirant d'eau de 11,5 mètres. Des installations qui font de ce port celui qui dispose du tirant d'eau le plus profond de la région. D'ailleurs, sa mise en service a été un succès.

Grâce à cette importante installation, le port de Tema est désormais à même d'accueillir de très grands porte-conteneurs qui, jusqu'à présent, préféreraient accoster au port de Lomé, au Togo. Le Ghana compte donc bien faire de sa plateforme, un important centre de transbordement d'Afrique de l'Ouest. Ainsi, dans une récente déclaration, Michael Luguje,

(suite à la page 6)

Présidentielle « vingt - vingt »

La qualité du fichier électoral a évolué

Late Pater

C'est la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) et l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) qui le disent. Alors que, jusqu'ici, des opposants, y compris ceux qui sont candidats, jettent du discrédit sur les conditions d'organisation du scrutin présidentiel du 22 février 2020 dont le fichier électoral.

Conclusion générale de la mission. Elle s'appuie sur les constatations effectuées et les analyses faites sur le plan légal, statistique et technique. Au plan légal, les dispositions qui encadrent les listes électorales ne sont pas discriminatoires et ne font pas obsta-

cle à l'expression du suffrage universel. Les dysfonctionnements qu'on peut rencontrer dans la procédure de collecte et de mise en place du fichier ne semble pas émaner de volonté délibérée. Les dispositions légales y relatives sont de tendance inclusive. En attestent le nombre de pièces et de procédés admis pour l'enrôlement et l'ouverture cette année du vote de la diaspora togolaise. Au plan des statistiques, les constatations effectuées s'illustrent dans cette dynamique. En effet, sur une population électorale de 4.170.800, selon INSEED (institut national de la statistique et des études économiques et démographiques), représentant les citoyens ayant plus de 18 ans,

3.614.056 se sont inscrits sur le fichier électoral, ce qui représente 86,6% au plan national contre 72% en 2018. Ce qui constitue une amélioration de 14,6% points.

En ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations de l'audit de 2018, 72% du taux de réalisation a été constaté, représentant 21 recommandations réalisées sur les 29 ; les 8 restantes n'ayant pas d'impact sur le fichier actuel. Ainsi, l'évaluation du fichier électoral a permis de remarquer que la qualité du fichier a évolué, du fait des efforts effectués sur la réalisation des recommandations de l'audit de 2018 et des mesures correctives mises en œuvre dans le traitement menant au fichier défi-

nitif. En s'appuyant sur ce qui précède, la mission considère que l'état actuel du fichier électoral est arrêté à 3.614.056 électeurs validés et est d'un niveau de qualité capable de soutenir un scrutin fondé sur l'expression du suffrage universel.

A noter que la mission conjointe CEDEAO-OIF a eu lieu du 13 décembre 2019 au 14 janvier 2020, sur demande du gouvernement togolais.

En rappel, c'est sur une liste de sept (7) candidats que les électeurs devront choisir celui qui va gouverner le pays de 2020 à 2025. La Cour constitutionnelle a invalidé les dossiers de candidature de Dr Aubin Thon du mouvement Nouvelle Vision et Innocent

FOOTBALL/MONDIAL 2022

Le Togo dans le chapeau 4

Aujourd'hui, à partir de 17h en temps universel (18h en France), la Confédération africaine de football (CAF) procédera au tirage au sort de la phase de groupes des éliminatoires de la Coupe du monde 2022. Les 40 sélections africaines encore en lice seront réparties en 10 groupes de 4 équipes.

Hervé A.

Dimanche, la CAF a dévoilé les 4 chapeaux qui seront utilisés lors de cet événement qui se déroulera à l'hôtel Nile Ritz Carlton du Caire en Égypte. Comme annoncé, ceux-ci ont été composés à partir du dernier classement FIFA, publié le 19 décembre dernier.

Si le champion d'Afrique algérien ou encore le Sénégal figurent évidemment dans le chapeau 1, on retrouve de belles sélections dans le chapeau 2 qui comprend notamment la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Gabon ou encore le Burkina Faso. Dans le chapeau 3, des équipes comme Madagascar ou la Mauritanie ne seront pas un cadeau non plus, et il en est de même pour le Togo et l'Angola dans le chapeau 4. Autrement dit, on pourrait avoir droit à quelques groupes particulièrement corsés!

Notons qu'en raison de la reprogrammation de la CAN 2021 en janvier-février, la 1ère journée des éliminatoires n'aura lieu qu'en octobre 2020.

A l'issue de la phase de poules, un nouveau tirage au sort sera organisé et les 10 vainqueurs de groupes s'affronteront en matchs



de barrages. Les 5 gagnants de ces doubles confrontations représenteront l'Afrique au Mondial. Pour rappel, la Coupe du monde 2022 aura lieu au Qatar du 21 novembre au 18 décembre 2022.

LES CHAPEAUX

Chapeau 1 : Sénégal, Tunisie, Nigeria, Algérie, Maroc, Ghana, Égypte, Cameroun, Mali, RDC. **Chapeau 2 :** Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Afrique du Sud, Guinée, Ouganda, Cap Vert, Gabon, Bénin, Zambie, Congo. **Chapeau 3 :**

Madagascar, Mauritanie, Libye, Mozambique, Kenya, Centrafrique, Zimbabwe, Niger, Namibie, Guinée Bissau. **Chapeau 4 :** Malawi, Angola, Togo, Soudan, Rwanda, Tanzanie, Guinée Équatoriale, Éthiopie, Libéria, Djibouti.

MONDIAL 2022

Belmadi en fait un objectif majeur pour l'Algérie

Djamel Belmadi, le sélectionneur de l'Algérie, fait de la qualification à la Coupe du monde de la FIFA 2022 un objectif prioritaire pour la sélection qu'il dirige.

"Cela va être notre objectif de toutes les manières, ne pas y aller serait un échec considérable", a dit le technicien algérien au magazine "Talents d'Afrique" de Canal+ dont il était invité.

Le tirage au sort du deuxième tour des éliminatoires de la Coupe du monde 2022 pour la zone Afrique aura lieu mardi prochain, au Caire.

L'Algérie, éliminée par l'Allemagne en huitièmes de finale de la Coupe du monde 2014, a man-

qué la phase finale de la compétition, qui s'est déroulée en 2018 en Russie.

Belmadi, vainqueur de la Coupe d'Afrique des nations 2019 avec les Fennecs, estime que les éliminatoires seront difficiles pour toutes les équipes. Mais son équipe ne peut pas avoir pour objectif d'y aller pour faire de la figuration.

"Plus sérieusement, notre objectif ne sera pas de participer et de faire du mieux que l'on peut. Ce sera de tout donner et de croire en l'impossible. L'essentiel ne sera pas de participer, les joueurs ont compris [cela]. Ils ne se fixent aucune limite", a assuré Belmadi, élu meilleur entraîneur



africain 2019.

Ancien sélectionneur national du Qatar, où il a terminé sa carrière de footballeur, le technicien

algérien y était lors de la Coupe du monde des clubs remportée par Liverpool de Sadio Mané.

Nadal en lice pour un quadruplé

Le voile est levé. L'organisation Laureus a révélé, mercredi 15 janvier, la liste des nominés pour ses trophées annuels, les Laureus World Sports Awards, qui seront remis le 17 février à Berlin. Dans la catégorie du sportif masculin de l'année, Rafael Nadal peut ajouter un quatrième trophée, après ceux remportés dans différentes catégories en 2009, 2011 et 2014.

Il est en concurrence avec Lewis Hamilton, Marc Márquez, Lionel Messi, Eliud Kipchoge et Tiger Woods. Chez les femmes, le titre de championne de l'année se jouera entre Megan Rapinoe, Simone Biles, Allyson Felix, Shelly-Ann Fraser-Pryce, Naomi Osaka et Mikaela Shiffrin.

Pour le titre de l'équipe de l'année 2019, la liste des nominés compte la sélection féminine américaine de football, Liverpool, l'écurie de F1 Mercedes AMG Petronas, les Springboks d'Afrique du Sud, les Raptors de Toronto, et l'équipe masculine de basket d'Espagne.

La catégorie "révélation de l'année" s'annonce comme l'une des plus incertaines, puisqu'elle met en concurrence les joueuses de tennis Coco Gauff et Bianca Andreescu, le cycliste Egan Bernal, l'équipe japonaise de rugby du Japon, le boxeur Andy Ruiz Jr, et la nageuse Regan Smith.

Jürgen Klopp très remonté

Jürgen Klopp, l'entraîneur du club de Liverpool, qui compte notamment dans ses rangs l'Égyptien Mohamed Salah, le Guinéen Naby Keita et le Sénégalais Sadio Mané, a estimé le 17 janvier 2020 que l'organisation de la prochaine Coupe d'Afrique des nations du 9 janvier au 6 février 2021 au Cameroun allait être une "catastrophe" pour les "Reds".

Le technicien allemand a cependant rejeté la faute sur la Fédération internationale de football (FIFA), qui va organiser la toute nouvelle Coupe du monde des clubs durant la période (juin-juillet 2021) à laquelle devait se dérouler la CAN. "Ces décisions sont prises sans consulter les joueurs, les managers, sans consulter personne, s'est-il plaint. Tout ça nous conduit à une CAN à nouveau en janvier-février. C'est une catastrophe pour nous de perdre trois joueurs à ce moment-là".

La Confédération africaine de football et les autorités camerounaises ont invoqué la saison des pluies dans cette région d'Afrique pour avancer la phase finale de cinq mois.

UKAD veut garder ses échantillons

Bras de fer en vue entre l'agence britannique antidopage (UKAD) et l'AMA sur l'épineux dossier de l'affaire Alberto Salazar. L'organisation britannique a fait savoir qu'elle résisterait à toute tentative de l'Agence mondiale antidopage d'avoir accès aux échantillons d'urine et de sang de Mo Farah, le quadruple champion olympique d'athlétisme (5 000 et 10 000 m), ex protégé de l'entraîneur américain au sein du Nike Oregon Project.

UKAD a refusé de se séparer des échantillons de Mo Farah au cours de l'enquête qui a conduit à la suspension pour 4 ans d'Alberto Salazar. L'un de ses responsables, Nicole Sapstead, a expliqué au Daily Telegraph que ce refus était justifié par des raisons purement scientifiques.

"Nous stockons les échantillons pour pouvoir refaire des tests lorsque la science aura encore progressé et permettra de détecter de nouveaux produits interdits, explique-t-elle. Et donc, à chaque fois que nous ouvrons un échantillon pour regarder quelque chose, nous diminuons les chances de trouver peut-être autre chose à l'avenir. C'est pourquoi, si quelqu'un veut réanalyser un échantillon, la démarche doit être vraiment indispensable." Argument scientifique ou volonté de protéger Mo Farah ? Un peu des deux, sans doute.

MULTISPORTS

La justice fait fermer les stades

L'histoire est sans fin. Plus de trois ans après les Jeux de 2016, le tribunal de Rio de Janeiro a ordonné, mercredi 15 janvier, une interdiction d'organiser des événements dans les installations olympiques.

L'interdiction demeurera valable tant que la mairie de la ville brésilienne n'aura pas présenté au juge en charge du dossier les certificats

de sécurité nécessaires. La décision de la justice concerne notamment le parc olympique de Barra da Tijuca, à l'ouest de Rio, mais aussi les installations d'équitation, rugby, hockey sur gazon et canoë-kayak, situées à Deodoro, à 40 kilomètres au nord de Copacabana.

"Cette situation, provoquée par des sites abîmés par le manque de surveillance et par la présence de

milliers de personnes, peut conduire à des tragédies", a justifié le magistrat. Il a expliqué que l'entité fédérale en charge de la gestion des infrastructures des Jeux de Rio 2016 avait "disparu en juin dernier, ce qui a contribué à l'état d'abandon des locaux, avec des vols de matériel et de câbles électriques." La mairie de Rio de Janeiro a annoncé qu'elle ferait appel de la décision.



Fruit de l'accompagnement de l'ANADEB / Dans le cadre du PUDC

Blitta doté d'un marché moderne, lancé par Faure

Jean AFOLABI

Le Chef de l'Etat, Faure Gnassingbé, a procédé, le jeudi 16 janvier 2020, à l'inauguration du nouveau marché de Blitta, au centre du pays, à environ 267 Km au Nord de Lomé. D'un coût total de 445 millions de francs Cfa entièrement financé par le Programme d'urgence de développement communautaire (PUDC) et exécuté par l'Agence nationale d'appui au développement à la base (ANADEB), l'ouvrage a été construit «pour améliorer de façon significative les conditions de vie des populations vivant dans les zones peu ou mal desservies par les infrastructures et services sociaux économiques de base», affirme l'Anadeb, qui mise sur l'accompagnement des communautés de cette préfecture, dans le cadre de la mise en œuvre du PUDC.

Le nouveau marché moderne est doté de huit (8) hangars de type préfectoral, dix-neuf (19) hangars de type cantonal réhabilités, un (1) bloc de 10 boutiques, un (1) bloc administratif, une (1) boucherie, deux (2) abris bétails, deux (2) blocs de latrines, quatre (4) magasins de stockage, un (1) forage photovoltaïque avec superstructure, un (1) dépôt intermédiaire et une (1) clôture de façade. Les travaux ont éga-

lement consisté à réaliser des ouvrages d'assainissement et un (1) dallage au sol dans les allées de circulation. «La mise en place de cette infrastructure marchande vient contribuer à l'amélioration du cadre de travail des commerçants. Elle pallie le problème d'exiguïté et d'occupation anarchique des espaces dans le marché actuel et dans ses alentours. Elle offre une plus grande sécurité aux marchandises face aux intempéries et aux vols, et constitue un levier pour l'accroissement des activités commerciales de la population marchande de toute la préfecture de Blitta et de ses environs», a déclaré Mme Mazalo Kantanga, Directrice générale de l'ANADEB. Elle a indiqué, pour ce qui est des ouvrages d'eau, qu'ils «permettront de préserver la salubrité du site du marché, d'améliorer l'hygiène alimentaire et corporelle des usagers, et de réduire les délais d'accès à l'eau dans le marché». Et à dame Clémentine Kaman, commerçante à ce marché, de préciser : «Avant, il nous était impossible de vendre nos marchandises en temps de pluie ; on n'avait pas assez d'espaces. Nous remercions le Chef de l'Etat à travers l'ANADEB qui nous a construit ce marché de qualité. Nous allons l'entretenir



Le nouveau marché de Blitta

comme un œuf».

Officiellement lancé par le gouvernement togolais et la Banque mondiale le 16 novembre 2018, le PIDU va améliorer l'accès aux infrastructures urbaines et services de base dans les quartiers mal desservis des villes de **Lomé, Kara et Dapaong**, tels que : (i) des routes urbaines et espaces publics – éclairage public et aménagement paysager – ; (ii) des systèmes d'accès à l'eau potable ; (iii) des réseaux de drainage et de gestion des eaux pluviales, ainsi que (iv) de petites infrastructures économiques et sociales – marchés et échoppes de commerçants. Et fournir une assistance technique à la planification et à la gestion du développement urbain, ainsi qu'à la fourniture de services urbains de base résilients dans sept (7) villes,

à savoir : **Lomé, Tsévié, Kpalimé, Atakpamé, Sokodé, Kara et Dapaong**. Par ailleurs, dans le cadre des actions d'adaptation aux effets du changement climatique, il est

prévu de réaffecter des fonds du projet pour répondre à des urgences éventuelles afin de soutenir l'atténuation, le redressement et la reconstruction en cas de catastrophes naturelles, telles que les inondations, les sécheresses, etc.

Au total, plus de 2,3 millions de personnes bénéficieront des actions du PIDU. En termes d'infrastructures, plus de 6,5 kilomètre de routes urbaines seront réhabilitées avec plus de 13 kilomètres d'ouvrages de drainage construits à Lomé, Kara et Dapaong ; environ 10 000 personnes auront accès à des sources d'eau potables. Plus de 10 000 autres personnes auront accès à des services améliorés d'assainis-

sement et l'exposition aux risques d'inondations sera réduite pour plus de 15 000 personnes. Près de 50 000 emplois temporaires seront créés et les sept (7) villes bénéficiaires auront leur personnel clé formé en gestion urbaine, leurs groupes communautaires renforcés et leurs populations sensibilisées à la préservation des ouvrages urbaine collectifs.

En dehors du marché préfectoral de Blitta, l'ANADEB a accompagné la mise en place de deux (02) autres marchés de type préfectoral à Guérin Kouka et à Elavagnon, de trois (03) Maisons de la femme à Kara, Sotouboua et à Notsè, et d'une (01) Maison des jeunes à Mango.

Développement inclusif de la chaîne de valeur du karité

Un programme de plus de 2 milliards Cfa lancé pour 4 pays, dont le Togo

Jean AFOLABI

L'Alliance Globale du Karité (AGK), en partenariat avec le Cadre Intégré Renforcé (CIR), a lancé un programme régional de 3,6 milliards de dollars, soit plus de 2 milliards de francs Cfa, pour soutenir le développement commercial inclusif de la chaîne de valeur du karité dénommé «PRADCFK» dans quatre pays d'Afrique de l'Ouest : Bénin, Burkina Faso, Mali et Togo. Le projet vise à augmenter le commerce du karité de 28 880 tonnes par an ; fournir une infrastructure de production et renforcer les capacités de 30 660 femmes ramasseuses et transformatrices de karité dans les quatre pays ; soutenir la préparation à l'exportation de 2 180 PME – Petites

et moyennes entreprises – ; améliorer l'engagement commercial entre l'Afrique et l'Asie par le biais des plateformes de marché en ligne, des conférences, des salons professionnels ainsi que des initiatives politiques... Il stimulera une croissance favorable aux pauvres en augmentant la demande de produits à valeur ajoutée du karité, en aidant les petites entreprises à accéder aux marchés internationaux, et en améliorant les revenus liés au commerce pour les femmes qui collectent et transforment les produits du karité.

L'Alliance Globale du Karité (AGK) est une association industrielle à but non lucratif qui compte 500 membres de 35 pays, dont des groupements de femmes, des marques et des détaillants, des four-

nisseurs d'ingrédients et des ONGs. Par le biais de partenariats public-privé, l'AGK promeut la durabilité de l'industrie, les pratiques et les normes de qualité, et la demande de karité dans les aliments et les cosmétiques. Quand au Cadre Intégré Renforcé (CIR), il est le seul partenariat multilatéral qui se consacre exclusivement à aider les pays les moins avancés (PMA) à utiliser le commerce comme un moteur de croissance, de développement durable et de réduction de la pauvreté. Le partenariat du CIR, qui regroupe 51 pays, 24 donateurs et 8 organismes partenaires, travaille en étroite collaboration avec les gouvernements, les organisations de développement, la société civile et les milieux universitaires.

En attendant d'être fixés sur son objectif 2020

Déjà 27,5 milliards dans les caisses du Trésor public

L'Agence UMOA-Titres (AUT), en collaboration avec la Banque centrale des États de l'Afrique de l'ouest (Bceao), a organisé le vendredi 17 janvier 2020, à la demande de la

Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique du Togo, l'émission de Bons Assimilables du Trésor à trois cent soixante-quatre (364) jours pour un montant de 25 milliards de FCFA. «Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'exécution du programme d'émissions de titres publics du Togo en conformité avec la stratégie à moyen et long terme de gestion de la dette», renseigne UMOA-Titres.

L'adjudication ouverte le 17 janvier 2020, suivant un système d'enchères à taux multiples, a enregistré un montant global des soumissions de 69,134 milliards de francs Cfa, soit un taux de couverture de 276,54%, dont seulement 27,5 milliards (39,78% de taux d'absorption) retenus pour le Trésor public du Togo. Le taux marginal s'est situé à 4,9900%, le taux moyen pondéré à

4,9516% et le rendement moyen pondéré à 5,21%.

Au total, l'émission a enregistré quarante-trois (43) soumissionnaires, dont vingt (20) participants directs. Les soumissionnaires sont du Burkina Faso pour 18,156 milliards, du Sénégal pour 5,514 milliards, du Bénin pour un montant de 3,330 milliards, et du Niger pour 0,500 milliard.

Les titres émis sont remboursables le premier jour ouvré suivant la date d'échéance.

Les intérêts sont payables d'avance et précomptés sur la valeur nominale des bons

Le montant total visé sur l'ensemble de cette année par le Trésor public n'est pas encore dévoilé. En 2019, par des Bons (BAT) et Obligations assimilables du Trésor (OAT), le gouvernement a réussi à mobiliser **298,854 milliards** de francs Cfa. Selon le Service du Marché monétaire de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao), à la date du 27 décembre 2019, il s'agit

d'un total de 3 282,916 milliards enregistrés par les huit pays de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa), à savoir : 191,413 milliards par le Trésor public du Bénin ; 456,960 milliards par le Burkina Faso ; **1 034,547 milliards** par la Côte d'Ivoire ; 52,374 milliards par la Guinée-Bissau ; 427,454 milliards par le Mali ; 456,044 milliards par le Trésor du Niger ; et 365,270 milliards par celui du Sénégal.

Pour le cas du Togo, le Trésor public a procédé à douze (12) opérations d'Obligations et trois (3) de Bons d'un total de seulement 51,354 milliards. Les Obligations ont une maturité qui court jusqu'à 5 ans, à 2024 ; tandis que celle des Bons sont à douze mois chacune.

En 2018, le Trésor public a réalisé un montant total des opérations d'émissions de **313,585 milliards**, en dix (10) émissions d'Obligations assimilables du Trésor et sept (7) de Bons. Sur un ensemble UMOA de 2 458,552 milliards ; avec 222,657 milliards pour le Trésor de la Côte d'Ivoire.

Vu du Maroc / La guerre des ports aura bien lieu en Afrique de l'ouest

Le port de Lomé ne compte pas céder d'un pouce

(suite de la page 4)

directeur général de la Ghana Ports and Harbours Authority (GPHA) a souligné que d'importants investissements ont été réalisés pour permettre aux ports du Ghana de faciliter le commerce intra-africain et tirer profit de la mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zleca). «Si vous regardez l'infrastructure portuaire et ses capacités de traitement des conteneurs, le Ghana est aujourd'hui leader en Afrique de l'ouest et du centre», a-t-il souligné. A ce titre, outre le Port de Tema, le Ghana a également fait du Port de Takoradi un hub pétrolier et gazier, qui pourra satisfaire les demandes des pays de la région. Le Ghana peut ainsi fortement concurrencer les ports de Lomé et d'Abidjan, en ce qui concerne les approvisionnements des pays de l'hinterland, et donc est à même de jouer un rôle majeur dans le trafic de transbordement.

Bénin : le **port autonome de Cotonou**, le poumon du pays menacé. Les autorités béninoises souhaitent développer le port autonome de Cotonou (PAC). Pour y arriver, ils ont confié, en 2018, la gestion de ce port à Port of Antwerp International (PAI), une filiale du port d'Anvers, second port d'Europe après celui de Rotterdam, et surtout premier port expéditeur de véhicules d'occasion vers l'Afrique. L'objectif affiché des autorités béninoises est de rattraper leur retard pris par rapport aux ports de la région, tout particulièrement ceux de Lomé, au Togo, et de Tema, au Ghana, du fait que celui de

Cotonou a atteint ses limites. Et de fait, les porte-conteneurs restent en rade durant une journée alors que les vraquiers, quant à eux, peuvent y rester une bonne semaine. Un programme d'investissement de plus de 500 millions de dollars est donc prévu, couvrant la période 2019-2021, en vue de moderniser et d'étendre les capacités du port. Les travaux doivent démarrer cette année. L'objectif des autorités béninoises est de pouvoir faire accoster des bateaux de plus de 300 mètres, comme c'est actuellement le cas dans le port de Lomé. De plus, le port de Cotonou compte porter sa capacité de traitement à 800.000 conteneurs EVP à l'horizon 2025, contre 526.000 actuellement. Un nouveau terminal vraquier sera également mis en place, ainsi qu'une zone logistique, sous autorité de la douane béninoise, d'une superficie de 50 hectares, dans le but de desservir l'hinterland.

Avec plus de 10 millions de tonnes de fret annuel, le port de Cotonou a longtemps figuré parmi les leaders de la sous-région. Le port béninois doit sa position grâce, notamment, à ses relations avec des pays de l'hinterland que sont le Niger, le Mali, le Burkina Faso, le Nigeria et le Tchad. Le port béninois est d'ailleurs le premier port de transit du Niger, pays frontalier totalement enclavé, et qui dépend donc du Bénin pour ses exportations d'uranium, extrait dans le nord nigérien, mais aussi pour ses importations de marchandises. Environ 4 millions de tonnes de marchandises importées par le Niger ont tran-

sité, en 2018, par le port de Cotonou. Au total, plus de 50% du trafic du fret du port de Cotonou est, en fait, destinée à ses pays voisins. Avec ces investissements, le port de Cotonou espère continuer à jouer les trouble-fêtes dans la région, au moment où tous les pays disposant d'une ouverture sur l'océan Atlantique sont engagés dans des projets d'extension de leurs ports.

Les autorités béninoises n'ont, d'ailleurs, guère le choix. Le port de Cotonou est, de loin, le poumon économique du pays : il pèse environ 60% du PIB béninois, 80% de ses recettes douanières, et génère pour près de 45% des recettes fiscales du pays. Or, la dynamique de ce port est intimement liée à la demande nigériane. Les autorités portuaires béninoises devront donc faire face aux desideratas des autorités nigérianes, qui ont fermé la frontière entre les deux pays, pour lutter contre la contrebande, qui concerne un marché de presque 200 millions d'habitants, distant de quelques dizaines de kilomètres à peine du port de Cotonou. Avec ses investissements consentis en termes de capacité et de sa qualité de services, ainsi que l'adossement du port de Cotonou au second port européen -Port of Antwerp International (PAI)-, le Bénin compte bien faire face à l'intensification de la concurrence, qui s'annonce décidément très rude, entre les différents pays d'Afrique de l'Ouest que la géographie a dotés d'une façade sur l'océan Atlantique.

Source : afrique.le360.ma

Violences basées sur le genre

Défigurée, déshabillée, battues, elles gardent le silence

Etonam Sossou

Son coude droit saigne. Du sang s'écoule d'une plaie béante à cet endroit et se déverse sur le sol. Akou se tord de douleurs, le visage crispé. Assise sur une chaise, les cheveux au vent, il lui est impossible de tourner la tête. En effet, son cou est enflé. Une ecchymose de la taille d'un œuf y est visible. Ses yeux sont injectés de sang. « Je n'ai plus un grain d'amour pour mon mari car, quand je revois la dernière scène, ses yeux rouges me donnent des frissons », raconte-t-elle, les poings fermés, comme si elle s'apprêtait à livrer une autre bataille. Depuis quatre années, Akou est bastonnée par son mari pour un rien, au vu et au su de tout le monde.

Akou relate, des sanglots dans la voix, que depuis cette période, elle a constaté que son époux ne s'occupait plus d'elle comme avant. Lors-

qu'elle lui en a fait la remarque, il s'est mis à la bastonner « à la tête, au ventre, au cou, aux bras, partout ». Pour le faire, il utilise tout ce qu'il trouve sur son passage. Des gourdins en bois aux plats, tout y passe et Akou subit. Il utilise parfois des coups de pied et de poings. A chaque fois, il lui lance : « je vais te déformer la figure, te casser en morceaux, te finir et t'envoyer à la morgue ».

Après plus de 18 ans de vie et quatre enfants, Akou n'a pas supporté cette énième bastonnade de trop. Elle a plié bagages et est retournée vivre chez une « amie », sans ses enfants. Elle a pris une décision : elle ne retournera plus jamais chez son mari. Lydia, comptable dans une société nous raconte qu'elle a quitté son domicile conjugal sous un soleil caniculaire. Vêtue d'une gaine de couleur blanche, elle n'avait pas de chaussures. Trempée de sang, torse-nu, les seins affalés sur

sa poitrine, le visage couvert de blessures, les yeux enflés, Lydia était est indifférente aux cris et railleries que lui lancent les enfants. Ils la prenaient pour une folle. Elle a été copieusement battue, dépouillée et déshabillée par son conjoint. D'après elle, tout part du fait qu'elle ait eu des problèmes de conception. Son époux ne cessait de lui dire qu'elle partirait du domicile conjugal si elle ne lui donnait pas un enfant. Pour un rien, il la bastonnait en lui avançant de mauvaises paroles : « Tu vas partir de cette maison ». « Un matin, après une altercation entre lui et moi, il a fermé la porte, m'a ligotés les mains et a commencé à cogner sur ma tête. Il est ensuite monté sur mon ventre et m'a marché dessus. Il m'a trainée dans toute la maison. Il a utilisé la machette pour me fouetter aux fesses. Quand il a fini avec la bastonnade, il a rouvert la porte. J'ai préféré m'en aller définitivement »,

explique Lydia, le visage haineux. Et d'ajouter : « Je n'oublierai jamais cette image et ce jour où j'ai été humiliée par ce type ». Elle refuse de prononcer le mot « mari ».

Comme Akou et Lydia, de nombreuses femmes sont battues chaque jour au Togo. Malgré ces violences notoires, certaines préfèrent garder le silence. « Je suis orpheline de père et de mère », justifie Chantal avec un ton triste. Mère de deux enfants et sans emploi, elle estime que si elle porte plainte contre son époux qui la bat, sa vie n'aura plus de sens. Elle n'a nulle part où aller. De plus, c'est son époux qui s'occupe des factures. Elle n'exerce aucune activité. Certaines femmes ne portent pas plainte parce qu'elles pensent que cela leur coûterait cher financièrement et, ne disposant pas de ressources, elles préfèrent subir toutes ces tortures.

C'est le cas de Sika une entaille à la tête, les yeux enflés et la fesse droite blessée. Sous le coup du choc, elle

s'est chez sa sœur aînée qui l'a amené dans une clinique où elle a reçu des soins. A la question de savoir pourquoi elle refuse de porter plainte, elle s'écrie : « je ne veux pas. C'est quand même le père de mes enfants et, en plus, ils ne pourront pas me le pardonner si jamais ils sont au courant ». Chantal a aussi refusé d'aller jusqu'au bout de sa plainte par amour pour ses enfants. Cette mère de deux enfants dont le plus jeune est âgé de six mois n'a pas d'endroit où aller. Elle soutient que ses enfants ont besoin de la présence de leurs deux parents. Aboënor, battue pendant 7 ans par son époux, a fini par déposer une plainte au service sociale avant de la retirer par la suite, à cause de la pression familiale. On lui disait toujours que le mariage est une institution sacrée. Aboënor a fini par se dire que son époux pourrait se convertir un jour et retrouver le bon sens. De plus, elle nous assure qu'elle l'a épousé « pour le meilleur et pour le pire ». Florine, battue et expulsée du

domicile conjugal, souhaiterait retirer la plainte qu'elle a déposée il y a un mois et retourner vivre chez son conjoint. Florine a pourtant une blessure profonde à la tête. Son mari a utilisé le talon aiguille d'une chaussure pour lui assener un coup. Son visage est tuméfié. « Je n'aime plus mon mari. Mais, je suis prête à retourner vivre avec lui par amour pour mes enfants », justifie-t-elle, fataliste.

Si certaines femmes ont opté pour le silence, d'autres par contre ont décidé de mettre fin à cette forme d'injustice. « Je suis prête à aller jusqu'au bout de ma plainte, car j'ai longtemps supporté les multiples tortures de mon époux. En plus il veut m'imposer une coépouse. Maintenant ça suffit », déclare Akou. Elle a été traumatisée par les actes de violence causés par son conjoint. « Mon époux est très violent. Je lui ai assez pardonné. Maintenant, je veux le divorce », jure-t-elle

Incendie à la maison des jeunes de Lomé

«Les activités se poursuivent normalement»

rassure le ministre de la jeunesse

Le dimanche 19 janvier 2020 aux environs de 07 heures, un incendie s'est déclaré au sein de la maison des jeunes de Lomé à Amadahomé, endommageant essentiellement une partie du bâtiment abritant l'incubateur NUYALAB. Parmi les dégâts matériels enregistrés on note la destruction de trois salles dont le bureau du Guichet unique pour les jeunes et femmes entrepreneurs ainsi que des équipements de formation des artisans et un lot important de matériel informatiques ainsi que des mobiliers de bureau. « Nous avons été alertés ce matin vers 7 heures par les agents de sécurité qui sont sur les lieux qui avaient observé des fumées dans un bâtiment qui contenait du matériel. Nous avons alerté les sapeurs-pompiers, mais le temps d'arriver, l'incendie avait pris de l'ampleur et malheureusement, beaucoup de salles avaient été contaminées par les flammes et les dégâts sont là. Nous déplorons la destruction de tout le magasin, ainsi que des ordinateurs, du matériel de bureau qui appartenait au laboratoire. Nous avons



perdu beaucoup de matériels dans cet incendie mais grâce à Dieu il y a pas eu de perte en vie humaine», a confié à nos confrères d'AFreePress, M. Anala Joseph, Directeur de la jeunesse..

La ministre du développement à la base, de l'artisanat et de la jeunesse, Mme Victoire Tomégah-Dogbé, s'est immédiatement rendue sur les lieux en compagnie du maire de la commune Golfe 5, Agbègnigan Kossi Aboka. «Je remercie et félicite

les éléments du corps des sapeurs-pompiers et l'ensemble des acteurs présents qui ont contribué à maîtriser rapidement cet incendie. En attendant que les causes exactes de l'incendie de la maison des jeunes soient déterminées, je rassure les usagers que les activités se poursuivront normalement au sein la maison des jeunes et du Nuyalab » a affirmé Mme Victoire Tomégah Dogbé, à travers un communiqué.

Afrique

L'Onu appelle les Etats à recruter plus d'infirmiers et de sages-femmes

Le Directeur général de l'OMS, Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, a appelé en ce début d'année 2020, les Etats à concrétiser l'engagement pris par leurs dirigeants lors d'une réunion des Nations Unies en septembre 2019, afin de réaliser la couverture sanitaire universelle à l'horizon 2030, en recrutant beaucoup plus de sages-femmes et infirmiers. Les sages-femmes et le personnel infirmier sont la colonne vertébrale de tous les systèmes de santé : en 2020, nous appelons tous les pays

à investir dans les effectifs de sages-femmes et d'infirmier(e)s dans le cadre de leur engagement en faveur de la santé pour tous », a déclaré Dr Ghebreyesus.

Les sages-femmes et le personnel infirmier consacrent leur vie à prendre soin des mères et des enfants, à sauver des vies par la vaccination et les conseils en matière de santé, à s'occuper des personnes âgées, à répondre chaque jour aux besoins de santé essentiels et sont souvent le premier, voire le seul,

recours pour se faire soigner dans leur communauté, a-t-il poursuivi.

Pour lui donc, avec actuellement les 22 millions d'infirmier(e)s et deux millions de sages-femmes, le monde a encore besoin de 18 millions d'agents de santé supplémentaires dont environ la moitié sont des infirmier(e)s et des sages-femmes pour réaliser la couverture sanitaire universelle avant la fin de la décennie. Le besoin des professionnels de la santé se fait plus sentir en Asie de l'Est et en Afrique.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°577 de LOTO KADOO du 10 Janvier 2020

La LONATO a procédé vendredi dernier à son siège au 578^e tirage de LOTO KADOO. Le vendredi précédent, C'est à LOME seul que la LONATO a enregistré des gagnants des gros lots..

Ainsi dans la capitale, un lot de 1.250.000F CFA et un maxi gros lot de 10.000.000F CFA ont été recensés auprès des opérateurs 90225 et 50031.

Dans les autres villes du pays, ce sont lots intermédiaires, c'est-à-dire des lots de moins de 1.000.000F CFA, qui ont fait le bonheur de parieurs.

La remise des lots se fera à LOME au siège de la LONATO et à l'intérieur dans les agences régionales.

**AVEC LOTO KADOO TOUS LES VENDREDIS, UNE AUTRE FAÇONS DE DEVENIR RICHE !
BONNE CHANCE A TOUS !!!**

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°578 de LOTO KADOO du 17 Janvier 2019

Numéro de base

68 90 69 12 61

LOTO SAM

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°133 DE LOTO Sam du 11 Janvier 2020

Le tirage N°134 du LOTO Sam a eu lieu samedi 18 Janvier 2020 et a fait naturellement des heureux gagnants.

Lors du précédent tirage de LOTO Sam, C'est à LOME et SOKODE que la LONATO a enregistré des gagnants de gros lots. Dans les autres villes du pays, de nombreux parieurs ont remporté de lots intermédiaires, c'est-à-dire des lots de moins de 1.000.000F CFA.

Dans la capitale, nous avons recensé un gros lot de 1.500.000F CFA qui a fait le bonheur d'un parieur qui a tenté leur chance auprès des opérateurs 60100.

A SOKODE, c'est un lot de 2.000.000FCFA qui a fait la joie d'un parieur. Ce lot a été enregistré auprès de l'opérateur 10201

La remise des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les agences régionales.

Résultats du tirage N°134 de LOTO SAM du 18 Janvier 2020

Numéro de base

07 73 14 53 08



LONATO

Nos Meilleurs Vœux 2020

La LONATO vous remercie de votre confiance et vous présente ses vœux de bonheur, de chance et de réussite pour l'année 2020.

Bonne et heureuse année 2020

LES LOTS AUX GAGNANTS, LE BENEFICE A LA NATION TOUTE ENTIERE

2470 , Avenue de la chance / B.P. 895 Lomé - TOGO / Tél: + (228) 22 53 57 00
Fax: +(228) 22 51 35 08 / Email: lonato@lonato.tg



SOCIETE TOGOLAISE DES EAUX S.A.

Siège Social : 53, Avenue de la Libération B.P. 1301 - Tél. (+228) 22 21 34 81 - (+228) 22 21 59 63 - Fax: (+228) 22 21 46 13 - Lomé - TOGO

COMMUNIQUE

La Société Togolaise des Eaux (TdE) informe son aimable clientèle de la ville de Lomé et ses environs qu'en raison des travaux d'installation de nouvelles cellules électriques moyenne tension à l'usine de production de Cacavelli ce **mercredi 22 janvier 2020 de 08h00 à 16h00**, des perturbations seront observées dans la fourniture d'eau potable dans certains quartiers de la ville.

La TdE présente ses excuses aux abonnés concernés pour le désagrément et les rassure que les dispositions sont prises pour le retour à la situation normale dans les meilleurs délais.

« Ensemble, préservons l'eau, source de vie »

Lomé, le 20 janvier 2020

La Direction Générale

